



CONTAMINES
MONTJOIE

COMMUNE DES CONTAMINES – MONTJOIE

ARRETE du MAIRE

OBJET : Utilisation du domaine public pour la fête de Notre Dame de la Gorge le 15 août 2023

**Manifestation organisée par l'EPIC - les Contamines Tourisme.
Concert et spectacle de drones.**

ARD2023-085

Le Maire des Contamines-Montjoie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, L 2212-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la demande, par laquelle l'EPIC « Les Contamines-Tourisme » organise un « **spectacle de drones et un concert** », sur le site de Notre Dame de la Gorge, **le mardi 15 août 2023 au soir.**

Considérant que pour permettre le bon déroulement de cette manifestation, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement route de Notre Dame de la Gorge et sur les parkings avoisinants.

ARRETE

Article 1 : L'EPIC « Les Contamines-Tourisme » est autorisée à occuper le domaine public sur le site de Notre Dame de la Gorge **dans son ensemble** afin de préparer, d'installer et de mettre en œuvre son spectacle, « **de drones** ». Les personnes autorisées sont ceux organisant la manifestation.

Article 2 : **Repport possible et autorisé le mercredi 16 aout 2023, sur le même site si les conditions météo sont défavorables le mardi 15 aout au soir.**

Article 3 : La présente autorisation est accordée **du 14 août 2023, 09 heures au 17 août 2023,00heures.**

Article 4 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration, dégradation ou de salissures constatées, la Commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 5 : La présente autorisation est révoicable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées,

Article 6 : REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT

Le stationnement est interdit **à partir du 14 Août 2023, à 09 heure** dans le périmètre autour du rond-point de Notre Dame de la Gorge pour pouvoir garer les véhicules de l'organisation, **exclusivement**. L'interdiction sera levée **le 17 août 2023, à la fin du démontage**.

Les parkings de Notre-Dame de la Gorge de part et d'autres des dômes ASTER, seront réservés pour l'accueil des spectateurs le soir de la représentation. Le parking des guides servira plus tard si il y manque de places de stationnements.

Article 8 : Une copie du présent arrêté sera transmise au

- Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St-Gervais
- Au Brigadier Chef Principal de la police municipale
- A la Directrice des services techniques
- Au Directeur de l'EPIC Les Contamines-Tourisme

Et chacun sera chargé, en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Fait aux CONTAMINES-MONTJOIE
Le 07 Aout 2023.

Le Maire François Barbier

